Image not found or type unknown

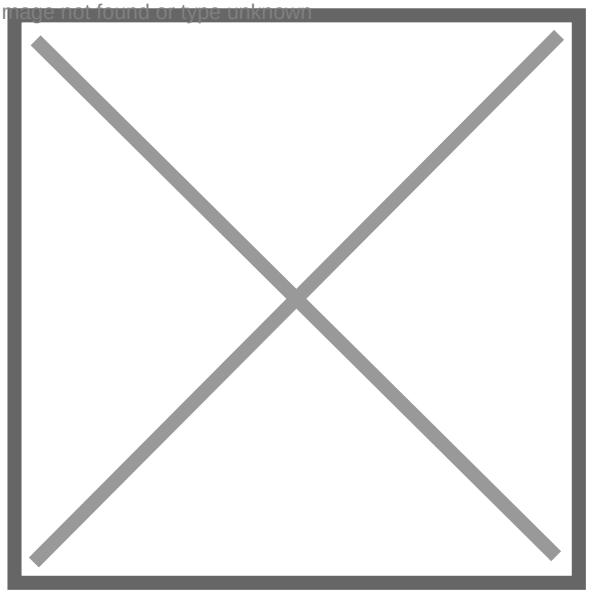

Droit en indivision sur unemaison unifamilliale

Par **rosemarie**, le **08/09/2007** à **02:22**

je suis en indivision avecma soeur surune maison que nous occupons toutes les deux Normalement pour moitie chacune. Mais voila nous avons plusieurs differents et malgre mon desaccord sur certaines choses, les choses ne changent pas. Par ex. elle a loue une partie et je n'etais pas d'accord (je precise que nous n'avonsaucun contrat de base qui etabli la repartition) elle continue alouer cette partie et fait la sourdeoreille. De plus sa fille qui na que seize ans, occupe un etage seule et laisse rentrer jour et nuit des copains peu frequentables. Quels sontmes droits ?
Je veux juste etre tranquille chez moi, mais j'ail'imrpession que l'on ne me respecte paset que je n'ai plus rien a dire.

Par **cecile6**, le **08/01/2008** à **13:11**

Bonjour,
je prépare un reportage sur les personnes qui possèdent en commun un bien immobilier afin de comprendre quels sont les avantges et parfois les difficultés.
Suite à votre message, j aurais souhaité en parler avec vous.
Vous pouvez me joindre par mail clevy@m6.fr ou par téléphone 01 41 92 73 67.
Merci et à bientôt
Cécile

Par **rosemarie**, le **11/01/2008** à **20:19**

j'ai bien reçu votre i mail.
Je précise que j'habite Bruxelles.
Quelle est votre fonction?
Je peux éventuellement répondre à vos questions.
Je suis sur msn aussi.
Bien à vous. RMD

Par **cecile6**, le **14/01/2008** à **09:22**

Je suis journaliste et je prépare un reportage sur les personnes qui achètent ou ont acheté un bien immobilier à plusieurs, et votre message semblait correspondre .
Dans un premier temps, il s'agirait d'en parler ensemble de vive voix, je pourrais vous expliquer précisément. Puis nous envisagerons éventuellement une interview, mais dans un pemier temps ce serait plutôt pour parler.
je vous laisse mes coordonnées 01 41 92 73 67/clevy@m6.fr

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés